



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU : 6 MAI 2025

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025
4. Mot du Maire
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Présentation et adoption de la liste des comptes payés et à payer du : 2025-04-30
 - 6.2 Autorisation du paiement pour les services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité (669 598 \$)
Autorisation du paiement de la somme payable en deux versements égaux de 344 799 \$ effectués les 30 juin et 31 octobre.
 - 6.3 Ajout à l'avenant numéro 01 du contrat (Pluritec) pour des services professionnels supplémentaires pour le processus de demande de prix (devis) pour l'investigation et l'étude géotechnique sur le site du glissement de terrain sur chemin Bellevue (3 750 \$ plus taxes)
Dans le cadre du mandat de la firme Pluritec pour la réalisation d'une nouvelle étude, une investigation géotechnique, des études de stabilité et un accompagnement par un géotechnicien sont nécessaires. Pour la réalisation de ces travaux, la Municipalité souhaite procéder à une demande de prix afin de favoriser la compétition et obtenir des offres compétitives.
 - 6.4 Offre de services (Techni-Consultant) pour de l'accompagnement pour l'élaboration du « *Bilan stratégie d'économie d'eau potable* » (3 995 \$ plus taxes)
L'objectif de cette obligation est de mesurer l'utilisation de l'eau potable et constitue la base de toute démarche d'économie d'eau. Pendant son mandat la firme assure un suivi du dossier auprès du ministère et recommande des procédures et des investissements ayant pour but d'améliorer la gestion d'économie de l'eau potable. Le bilan est également un outil pour le PGA-EAU pour l'évaluation des besoins d'investissement. Les honoraires sont admissibles au TECQ 2024-2028. De plus cette obligation contribue à obtenir une aide majorée lors de projet dans le PRIMEAU 2023.
 - 6.5 Offre de services pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs (PGA-EAU) – Techni-Consultant (2 500 \$ plus taxes)
Le plan de gestion est une initiative du gouvernement visant à améliorer la gestion des infrastructures en eau. La première étape consiste à s'engager dans la démarche PGA-EAU d'ici le 31 décembre 2026 afin d'obtenir l'aide majorée dans le programme PRIMEAU 2023. Les deux étapes suivantes seront l'élaboration du PGA-EAU et l'implantation à la progression et à la mise à jour des actifs en eau obligatoire à partir de janvier 2027. Les honoraires sont admissibles au TECQ-2024-2028.
 - 6.6 Autorisation de procéder à des travaux de consolidation des infrastructures des terrains de balle Marcel Jobin et de soccer pour un montant d'environ 16 700 \$ plus taxes
Les travaux à réaliser sont : la réparation de la clôture et la réfection du terrain de balle Marcel Jobin. L'ajout d'une clôture sur des poteaux existants sur le terrain de soccer pour un enjeu de sécurité.
 - 6.7 Offre de services (3 ans) – Réseau Biblio
Le 17 mars, le MCC avisait le Réseau Biblio qu'il ne serait plus subventionné pour notre bibliothèque, ayant une population qui dépasse 5000 habitants depuis plusieurs années. Malgré le passage au statut autonome, la Municipalité peut poursuivre son adhésion en tant que membre associé plutôt que membre affilié et bénéficiera de la même gamme de services. À compter de 2026 le coût de l'adhésion sera de 36 499.94 \$ plus taxes (augmentation de 1 385 \$) indexé annuellement à l'IPC Canada (juillet). La Municipalité peut réévaluer son choix sans incidence monétaire. La Municipalité pourra maintenant bénéficier d'une aide financière soit le 2/3 des coûts d'achat pour la collective locale.





6. Finances (suite)

6.8 Quote-Part 2025 – Service de Transport Adapté (RTCS) Service collectif spécial pour personnes handicapées

Le versement de la quote-part a été approuvé à la liste des comptes payés et à payer 2025-02-27, lors de l'envoi une résolution d'adhésion doit accompagner le chèque.

6.9 Résolution programmation de travaux numéro de **version n°1 (TECQ 2024-2028)** – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de la programmation de travaux numéro version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Dans le cadre de la demande d'aide financière PRIMEAU 2023, le ministère souhaite recevoir cette programmation.

6.10 Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation du Règlement d'emprunt #2025-019 décrétant des dépenses et un emprunt de 550 000 \$ pour le remplacement d'une unité d'urgence et d'un autobus véhicule #614

Le règlement d'emprunt #2025-019 que le conseil d'administration a adopté le 23 avril 2025 concerne un emprunt et une dépense de 550 000\$ pour faire l'achat de véhicules de type unité d'urgence. Pour le remplacement de l'unité d'urgence de Charette et du véhicule 614 (type autobus) basé à Saint-Boniface. La Régie nous assure sa rigueur pour évaluer plusieurs options afin d'avoir les meilleurs prix.

7. Administration et greffe

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #590 modifiant le Règlement #418 concernant la prévention incendie

Abrogation du Règlement #422 concernant le tarif pour l'incendie de véhicule pour les non-résidents afin de corriger l'ambiguïté et d'appliquer les tarifs en conformité avec l'article 73 du Règlement #418.

7.2 Nomination de monsieur Gérald Joseph au poste de Directeur des finances

7.3 Ajout d'un signataire au compte bancaire – Directeur des finances

Considérant le départ à la retraite de madame Sylvie Gélinas, signataire autorisée au compte bancaire en l'absence de la Directrice générale. Le Conseil municipal autorise le retrait de madame Gélinas et l'ajout du Directeur des finances et Greffier-trésorier adjoint monsieur Gérald Joseph aux signataires autorisés au compte bancaire.

7.4 Engagement de la Municipalité à acquérir les infrastructures du projet de développement coin chemin du Lac et boulevard Trudel-Ouest (extension réseau de distribution d'eau potable)

La Municipalité a été saisie d'une demande pour l'acquisition du prolongement d'infrastructures en eau potable sur le boulevard Trudel Ouest. La Municipalité s'engage à acquérir lesdites infrastructures conditionnellement à la conformité des travaux et à leur inspection une fois les travaux complétés, selon les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec.

7.5 Dépôt du certificat de registre – Règlement #584 modifiant le Règlement de zonage #337 (secteur intersection rue Principale et chemin Bellevue)

À la suite d'une tenue de registre le 29 avril dédiée aux personnes habiles à voter concernées pour une modification règlement, un certificat de registre est déposé en séance par la Greffière attestant le résultat du nombre de demandes.

7.6 Résolution à la suite du résultat de la tenue de registre – Règlement #584 modifiant le Règlement de zonage #337 (secteur intersection rue Principale et chemin Bellevue)

Considérant le nombre de demandes reçues a dépassé amplement le seuil requis pour la tenue d'un scrutin référendaire, le Conseil municipal renonce à la tenue d'un scrutin référendaire et procède au retrait du Règlement #584.

8. Aménagement et environnement

8.1 Responsable des cours d'eau et de la gestion des castors – Directeur en planification et aménagement

Que monsieur Mario Dion, Directeur en planification et aménagement soit désigné personne responsable de l'application de la Politique sur la gestion des cours d'eau de la MRC de Maskinongé ainsi que la gestion des castors sur le territoire de la Municipalité de Saint-Boniface.



9. Loisirs et culture

9.1 Projet parc linéaire

Suivi du projet du parc linéaire (projection des coûts).

9.2 Demande d'autorisation barrage routier (31 mai) – Club Optimiste de Saint-Boniface

9.3 Demande de soutien technique afin d'assurer la sécurité lors de l'événement de la course des Demois'Ailes (installation de cônes, barrières et fermeture des rues)

9.4 Résolution pour le soutien au maintien des deux gymnases à l'école Sainte-Marie

La Municipalité collabore avec le Centre de services scolaire pour identifier rapidement les sources de financement disponible, dont les subventions et qu'elle analyse toutes les avenues d'appui pour préserver les deux gymnases.

10. Travaux publics

10.1 Ministère des Transports et de la Mobilité - Résolution pour l'acceptation du principe de la réalisation des travaux de remplacement de la structure P-07371A (pont) sur le chemin du Lac-des-Îles au-dessus de la rivière Machiche

Une rencontre entre le Ministère et la Municipalité de Saint-Boniface a eu lieu le 1^{er} avril dans le but d'informer la Municipalité de l'état d'avancement du projet. Lors de cette rencontre, il a été question de la gestion de la circulation lors des travaux et que le nouveau pont aura une largeur carrossable totale de 6,7m et n'aura pas de restriction de charge.

10.2 Soumissions – Lignage de rues

11. Varia

12. Période de questions

13. Clôture de la séance

N.B. La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 3 juin 2025.

